

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 juillet 2017

Convocation du 30 juin 2017

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, H. Fayard, A. Fayot, E. Fleury, C. Pichoud A. Rey, F. Roucayrol, G. Virone

Absents : JL Bourdin, S. Farenc, N. Garampon,

Pouvoirs : JL Bourdin à H. Cormorèche, S. Farenc à N. Curtet, N. Garampon à G. Devrieux,

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Emilie Fleury est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2017 est approuvé à 17 voix pour, 0 voix contre une abstention (J. Virone).

3. Parcelle AE 57. Portage foncier EPF. Autorisation de revente par anticipation

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. Girer rappelle la délibération prise le 3 juin 2016 par laquelle le Conseil Municipal approuvait le portage foncier par l'établissement public foncier de l'Ain (EPF) pour l'acquisition de la parcelle AE57.

L'acquisition par l'EPF était réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par le service des domaines soit 800 000 € HT (frais de notaire et autres en sus).

M. Girer précise qu'un projet est en cours afin d'ouvrir un nouvel hôtel - restaurant sur ce tènement.

Aussi, il précise qu'il convient à présent d'autoriser l'EPF à revendre par anticipation à la Semcoda au prix de stock ce tènement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'autoriser l'établissement public foncier de l'Ain à revendre par anticipation à la Semcoda la parcelle AE 57 au prix de stock
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la revente par anticipation à la Semcoda de la parcelle AE 57 au prix de stock

4. Accueil de loisirs du Mercredi. Demande de Prestation de Service Ordinaire à la CAF

Mme Devrieux rappelle les démarches entreprises cette année pour la création d'un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) pour la gestion du mercredi entre 11h30 et 18h30.

Elle précise que la déclaration de l'A.C.M. à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a été réalisée.

Afin d'obtenir le financement de la C.A.F. pour ce temps, il convient de la solliciter au titre de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O.).

G. Devrieux précise les inscriptions reçues sur les différents temps :

- de 9 à 12 inscrits pour les plus de 6 ans de 11h30 à 18h30 sur 12 places,
- de 4 à 6 inscrits pour les moins de 6 ans de 11h30 à 18h30 sur 8 places,
- de 6 à 8 inscrits sur les 18 places du créneau 11h30 à 12h30.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Rappelle la création d'un Accueil Collectif de Mineurs pour la gestion de l'accueil de loisirs du mercredi après l'école.
- Sollicite l'attribution par la C.A.F. de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O.).
- Autorise M. le Maire à signer avec la C.A.F. une convention pour l'attribution de cette PSO à compter de septembre 2017 et jusqu'à décembre 2017 ainsi que les conventions et documents suivants pour l'ACM du mercredi après l'école.

5. Pôle Enfance. Demande de subvention matériel, mobilier, matériel informatique à la CAF

Mme Devrieux rappelle la création du pôle enfance pour la prochaine rentrée qui regroupera l'organisation des différents temps de midi, des TAP et du mercredi.

Un devis a été établi par le coordonnateur du pôle enfance d'un montant de 674,73 € HT pour l'achat de mobilier qui servira pour l'ouverture du pôle enfance.

Elle précise que dans ce cadre la commune peut bénéficier d'une subvention au titre du mobilier par la CAF.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés demande l'attribution d'une subvention à la CAF pour l'achat de mobilier d'un montant de 674,73 € HT au titre de l'aide financière à l'investissement sur fonds locaux CAF.

Par ailleurs, un devis a été établi par le coordonnateur du pôle enfance d'un montant de 1 321,56€ HT pour l'achat de matériel informatique qui servira pour l'ouverture du pôle enfance.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés demande l'attribution d'une subvention à la CAF de 1 000 € pour l'achat de matériel informatique d'un montant de 1 321,56 € HT au titre de l'aide financière à l'investissement matériel informatique CAF.

6. T.A.P. Interventions d'auto-entrepreneurs. Autorisation du Maire à signer les prestations de service

G. Devrieux rappelle au conseil municipal la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) depuis la rentrée scolaire 2014-2015.

Elle précise que comme pour l'année scolaire qui vient de s'écouler, du personnel communal et du personnel extérieur interviendront pour l'animation des T.A.P., pour l'année scolaire 2017-2018.

Des conventions de prestations de service seront signées avec les intervenants extérieurs, ayant le statut d'auto-entrepreneurs ou équivalent.

A ce jour, le nombre d'intervenant extérieur n'est pas encore fixé, et le montant global des marchés à venir pourrait être supérieur à 15 000 € HT, nécessitant alors une délibération du conseil municipal puisque M. le Maire n'a pas délégation de signature au-delà de ce montant.

De plus, la municipalité pourrait avoir recours en cours d'année à ce type de prestations de service pour des besoins en remplacement d'animateurs des T.A.P..

Par conséquent, il convient d'autoriser M. le Maire, au cas où le montant global des prestations de service dans le cadre de l'animation des T.A.P. serait supérieur à 15 000 €, à signer ces marchés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise M. le Maire à conclure des marchés de prestations de service avec les intervenants aux Temps d'Activités Périscolaires dans l'hypothèse où le montant total de ceux-ci serait supérieur à 15 000 € HT, tout en restant inférieur à 25 000 € HT.
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches afin d'assurer la signature de ces prestations de service afin d'assurer un encadrement suffisant des enfants durant les Temps d'Activités Périscolaires dont l'organisation est confiée à la commune.

7. Signature d'une convention de mise à disposition d'un intervenant par l'Ecole de musique de St André de Corcy pour l'animation des T.A.P.

Mme Devrieux rappelle que dans le cadre du service des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), la commune a sollicité l'Ecole de musique de St André de Corcy pour la mise à disposition d'intervenants en musique.

L'Ecole de musique de St André de Corcy propose de mettre à disposition de la commune un intervenant en musique lors des séances de T.A.P., pour l'année scolaire 2017-2018.

En contrepartie, la commune remboursera les charges du personnel mis à disposition par l'Ecole de musique de St André de Corcy, d'un montant de 50 € pour 1h30 d'activité deux fois par semaine scolaire.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition d'un intervenant en musique par l'Ecole de musique de St André de Corcy, pour l'animation des T.A.P. pour l'année scolaire 2017-2018 les lundis et jeudis ;
- Fixe la participation de la commune à 50 € par intervention pour 1h30' de TAP en période scolaire ;
- Autorise M. le Maire à signer cette convention ;

8. Indemnités du Trésorier. Montant

M. Girer expose qu'un arrêté en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de confection du budget allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor, receveur des communes et des établissements publics.

M. Girer précise que le rôle du Trésorier dans la préparation budgétaire est maintenant limité et que celui-ci n'assiste plus à la présentation du budget en conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité au vu du budget primitif 2017 :

- de ne pas demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- de ne pas accorder l'indemnité de conseil au receveur à compter de 2017.
- de ne pas lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter de 2017

9. Garantie d'emprunts Dynacité. 19 logements 202 route de Bourg. Décision de principe

M. le Maire informe le Conseil du projet de construction d'un immeuble au 202 route de Bourg qui sera exclusivement acheté sous forme de Vente en l'Etat Futur d' Achèvement par Dynacité, bailleur social.

Afin de financer ces 19 logements Dynacité doit contracter des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), un Prêt Locatif Aidé d'intégration (PLAI) ainsi qu'un Prêt Locatif Social (PLS) seront sollicités.

Dans ce cadre, Dynacité interroge la commune pour qu'elle garantisse à hauteur de 50 % ces emprunts, le solde étant garanti par le Conseil Départemental.

M. le Maire précise que la commission urbanisme a travaillé sur le projet en lien avec le constructeur et qu'à ce jour le permis de construire déposé a été accordé.

M. le Maire et M. Girer précisent que même si le risque est faible, la garantie d'emprunt fait toujours courir un risque financier à la commune. Aussi, suite à la réunion de ce matin, ils précisent que Dynacité doit se renseigner sur les possibilités que la commune se garantisse également en cas d'appel en garantie. Une solution envisagée serait qu'une quote-part des loyers soit reversée à la commune en cas d'appel en garantie.

M. Girer précise que cette solution a été communiquée par la communauté de communes Dombes Saône-Vallée.

Il ajoute que Dynacité leur a précisé ce matin que dans l'Ain la CG2 LL ne garantit les emprunts que si le Conseil départemental garantit les emprunts. Or, le Conseil Départemental conditionne sa garantie au fait que la commune garantisse également les emprunts.

M. le Maire rappelle que la commune n'est pas à ce jour soumise au ratio de 20 % de logements sociaux, il convient néanmoins pour le futur de garantir la création de logements sociaux afin de ne pas avoir de pénalité.

M. le Maire précise que la délibération proposée ce soir est une délibération de principe et que l'accord définitif devra faire l'objet d'une autre délibération prenant en compte l'ensemble des clauses financières de l'emprunt et de la garantie.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à transmettre un accord de principe à la demande de Dynacité de garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 19 logements au 202 route de Bourg sous réserve de trouver une solution en cas d'appel de la garantie de la commune.

Après délibération, 17 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (A. Fayot) :

- Autorise M. le Maire à donner un accord de principe à la demande de Dynacité de garantie d'emprunt, à hauteur de 50 % des emprunts, pour les 19 logements à construire au 202 route de Bourg en Bresse sous réserve de trouver une solution en cas d'appel de la garantie de la commune.
- Dit qu'une nouvelle délibération devra être prise pour formaliser cet accord lorsque les prêts seront formalisés.

10. Projet salle polyvalente demande de subvention au titre du contrat de territoire

M. le Maire rappelle le projet de construction d'une salle polyvalente sur la commune. Afin de réaliser ces travaux d'aménagement, la commune pourrait bénéficier de subvention du conseil région auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat de territoire

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de financement pour la création d'une salle polyvalente, arrêté à la somme de 1 800 000 € HT et demande au conseil départemental l'attribution d'une subvention au titre de la dotation territoriale de 200 000 € pour réaliser ces travaux ;

11. Rapport annuel STEP

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.1411-3 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

M. le Maire présente donc au conseil municipal le rapport annuel sur le service assainissement – ANNEE 2016. Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Mionnay.

12. Décisions

- M. le Maire informe le Conseil de la signature du devis de l'entreprise Calla pour des travaux de peinture aux vestiaires du foot pour un montant de 4 910 € ht.
- M. le Maire informe le Conseil de la signature du devis de l'entreprise Balthazard pour la remise en état de l'ilot nord et de deux poteaux feux tricolores accidentés pour un montant de 4 719,40 € ht
- M. le Maire informe le Conseil de la signature du devis du cabinet d'architecte Bel Air pour la mission esquisse et APS de l'aménagement des places publiques du village pour 3500 € ht. M. le Maire précise qu'une réunion est prévue le vendredi 21 juillet à 10 heures avec les élus.
- M. le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune pour les terrains AB 26 DIA N°10, AC n°2 et AC n°3 et ZA n°96 DIA N°11, et N°12, AB N°35 DIA N°13.

13. Comptes rendus des commissions

- M. le Maire pour la commission assainissement informe les élus des travaux d'assainissement vers le bief (réhabilitation par l'intérieur) ainsi qu'à Chantegrive où un riverain est impacté par le changement de la canalisation.

Il précise que l'enquête publique pour la modification du zonage d'assainissement aura lieu du 5 septembre au 6 octobre.

Par ailleurs, un test à la fumée aura lieu le jeudi 13 juillet matin par la Nantaise des eaux à Chantegrive afin d'identifier des défauts de raccordement.

- M. le Maire pour la commission réseaux précise que les travaux du bief secteur Eglise vont également débiter cet été dans différents bâtiments.

- T. Lapalu pour la commission bâtiments rappelle au conseil les travaux d'accessibilité qui ont lieu au bar, à la salle des carrons, et à la mairie sur les sanitaires. Il précise que des garde-corps devraient également être installés durant l'été.

- T. Lapalu pour la commission voirie – autorisation d'urbanisme rappelle le rendez-vous prévu le vendredi 21 juillet à 11 heures avec Ytem pour présentation de l'aménagement voirie en lien avec l'opération immobilière à la place de la ferme Pollet.

- F. Ducray pour la commission association rappelle la réunion du 17 juin avec les associations pour les occupations des salles. Un second rendez-vous avec les associations du basket et du tennis a eu lieu cette semaine. Elle précise qu'une sous-section peinture manga ouvrira à la rentrée à destination des adolescents.

- F. Ducray pour la commission communication précise que la lettre de juillet est en correction. Le contrat avec l'éditeur devra être renouvelé cette fin d'année.

- G. Devrieux pour la commission scolaire précise que le décret du 28 juin permet un retour à la semaine de quatre jours. Un comité de pilotage pour réfléchir sur ce point sera mis en place à la rentrée.

-G. Devrieux pour le CCAS précise qu'un retour à la société de restauration a été fait sur des améliorations possibles sur les repas fournis pour le portage repas.

14. Questions diverses

- M. le Maire précise au conseil que le PLU a été mis en compatibilité pour le PAE de la Dombes.

- M. le Maire informe le Conseil qu'un compromis de vente a été signé sur le terrain faisant l'objet du projet de Résidence séniors entre les propriétaires et un agent immobilier. Un bailleur social s'est rapproché de l'agent immobilier. A. Fayot demande si la résidence séniors pourra intégrer les prestations d'un accueil de

jour ? M. le Maire précise que ces prestations sont plutôt intégrées aux EHPADS. M. le Maire précise qu'il existe aussi des solutions de baluchonnage avec des personnes qui peuvent venir au domicile en cas d'absence des aidants quelques jours.

- M. Girer précise qu'une commission finances aura lieu le 21 juillet à 17 heures pour étudier la demande de financement pour l'école de musique.

- M. Girer informe le Conseil que le projet de la communauté de communes de la Dombes de RAM est en cours avec un projet d'ouverture pour 2018. J. Burdet évoque les dégradations sur le bâtiment de la micro-crèche.

- M. Girer précise au conseil que suite à une réunion avec Maître Gautier, il est convenu que l'aménageur de la ZAC Longbow fasse l'ensemble des démarches concernant les servitudes de passage pour la canalisation reliant le PAE à la station d'épuration.

- G. Devrieux rappelle le plan canicule mis en place, les personnes isolées peuvent venir se faire connaître en mairie.

- F. Ducray sollicite les élus pour assurer la remise des clés de la salle polyvalente le 15 juillet. A. Rey se porte volontaire.

La Secrétaire de Séance, Emilie FLEURY



Pour le Maire par suppléance,
Michel GIRER, 1^{er} Adjoint

